

C'est en lycée professionnel que l'on observe les plus hauts niveaux de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique, et l'absentéisme des élèves est plus rare au collège. Les heures d'enseignement non assurées sont plus nombreuses en lycée, en raison de la fermeture totale des établissements en fin d'année scolaire.

LES MESURES de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 25 et 14 incidents graves pour 1 000 élèves contre seulement 5 pour 1 000 dans les LEGT sur la même période (figure 17.1). Si les résultats restent assez stables en collèges et en LEGT, le nombre de signalements augmente sensiblement en LP : il était de 13 en 2008-2009. Par ailleurs, la violence est très inégale selon les établissements. En effet, la moitié des LEGT (49 %), les deux cinquièmes des collèges (43 %) et le tiers des LP (32 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre (figure 17.2). Dans le même temps, 14 % des LEGT, 20 % des collèges et 32 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences diffère aussi selon le type d'établissement : 14 % des LEGT, 20 % des collèges et 32 % des LP ont enregistré

au moins 4 actes de violence grave. En collège, elles concernent plus souvent les personnes alors que les atteintes à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT et en LP.

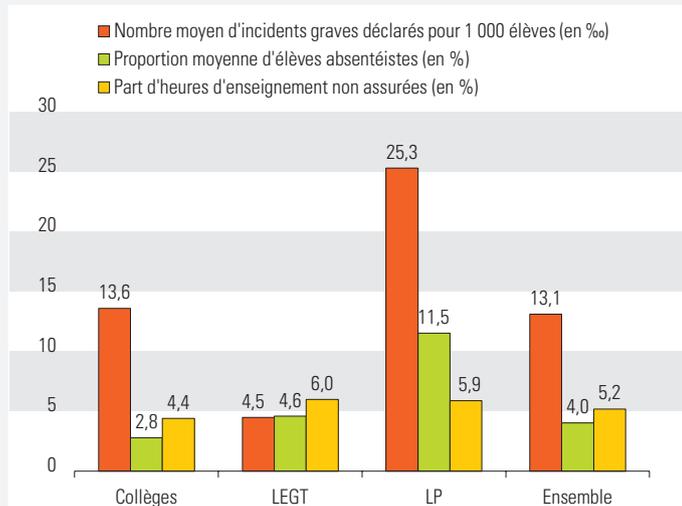
L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 12 % des élèves en 2013-2014 (figure 17.1). Il est deux fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 3 % des collégiens. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2014, la moitié des collèges a un taux d'absentéisme inférieur à 0,9 % et ce taux est supérieur à 8,4 % pour un collège sur dix (tableau 17.3). Alors que la moitié des LEGT observe moins de 2,5 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 17,0 % pour 10 % d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 6,6 % pour la moitié des LP mais dépasse 27,1 % pour un LP sur dix.

La part des heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,4 % (soit 1,5 semaine par an), qu'en LP (5,9 % soit 2,1 semaines) et en LEGT (6,0 % soit 2,1 semaines) (figure 17.4). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, en raison de l'organisation d'examens, de problèmes de sécurité des locaux, de réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1 semaine par an (soit 3,3 % du temps scolaire) contre 0,4 semaine pour les collèges (soit 1,1 %). ■

La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissement. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour certains types de violences entre élèves. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. De même, les violences à caractère sexuel, le racket, le bizutage, le « happy slapping » (vidéoagression), etc. sont enregistrés sans condition. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée

Un élève est considéré comme absentéiste dès lors qu'il a cumulé quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2013 à avril 2014 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

17.1 – Indicateurs de climat (vie) scolaire, selon le type d'établissement (année scolaire 2013-2014)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête Sivis sur la violence et l'enquête sur l'absentéisme des élèves ; France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Sivis, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2013-2014.

17.3 – Distribution des établissements (en ‰), selon la part d'élèves absents (janvier 2014)

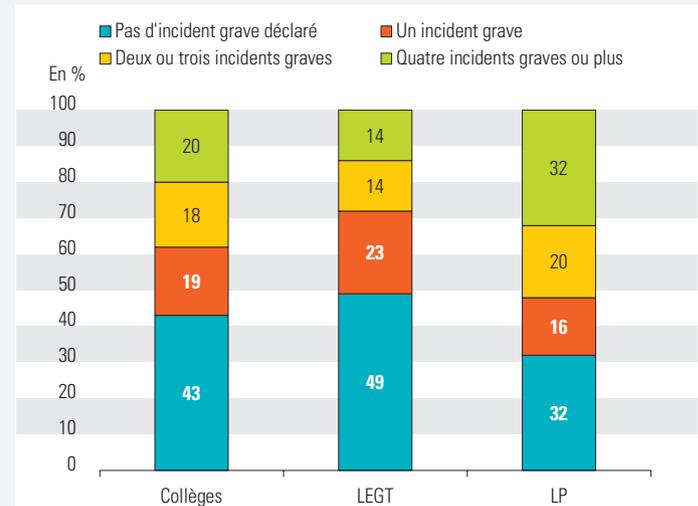
	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,2	0,4	2,8
Médiane	0,9	2,5	6,6
Dernier quartile	3,8	6,1	16,6
Dernier décile	8,4	17,0	27,1

Lecture : en janvier 2014, un quart des LEGT (ceux du premier quartile) a moins de 0,4 ‰ d'élèves absents (absences non justifiées : quatre demi-journées ou plus par mois), la moitié des LEGT (médiane) a moins de 2,5 ‰ d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) a plus de 6,1 ‰ d'élèves absents et 10 ‰ (ceux du dernier décile) plus de 17,0 ‰ d'élèves absents.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête absentéisme scolaire, 2013-2014.

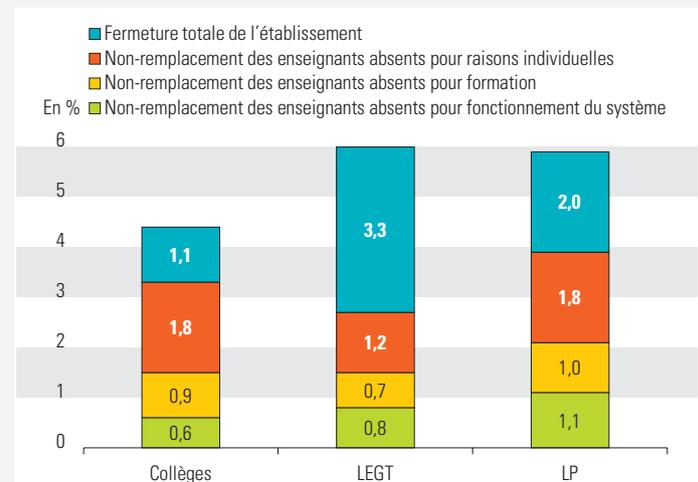
17.2 – Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement (période décembre 2013-février 2014)



Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis, 2013-2014.

17.4 – Part d'heures d'enseignement non assurées, selon le type d'établissement



Champ : France métropolitaine, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2013-2014.